



La cartographie forestière en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Un référentiel commun et adapté aux spécificités régionales

La cartographie forestière (BD FORET®), produite par l'IGN*, offre une description précise des types de formations végétales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette nouvelle version enrichie, constitue un outil adapté aux différents besoins des professionnels et décideurs.



Un outil d'observation et de suivi des espaces forestiers

La carte forestière, nommée BD-FORET®, fournit des éléments de connaissance sur les formations forestières à différentes échelles. Elle apporte de l'information sur les contours des différents peuplements forestiers implantés sur le territoire régional.



Un fond de plan commun avec le Référentiel à Grande Echelle

Cette cartographie est considérée par les acteurs locaux comme le référentiel forestier régional.

Sa production s'appuie sur la BD ORTHO® de l'IGN garantissant ainsi sa cohérence géométrique avec les composantes du Référentiel Géographique à Grande Echelle (RGE).



*Précédemment produite par l'IFN. L'IFN et l'IGN ont fusionné depuis le 1^{er} janvier 2012.



La nouvelle cartographie forestière

Le partenariat entre l'IGN, les Communes forestières, le CRIGE et les membres de son pôle forêt a permis de définir une nomenclature "enrichie", par rapport à la nomenclature "standard", répondant aux spécificités méditerranéennes.

Une précision améliorée

Dans la nouvelle cartographie, la densité de végétation (forêt ouverte/fermée) et la composition sont renseignées pour chaque espace forestier supérieur à 0,5 ha. La distinction des essences forestières est effectuée pour les espaces supérieurs à 2 ha.

Pour ce faire, la production de l'inventaire est établie sur l'interprétation des orthophotographies aériennes en infrarouge fausses couleurs (IRC). Elle est réalisée en deux étapes successives basées sur l'utilisation semi-automatique d'outils d'analyse d'images, de systèmes d'information géographique (SIG) et de contrôles sur le terrain.

Ainsi, la cartographie peut prétendre à une utilisation à grande échelle, toutefois son objectif principal vise une utilisation au 1/25 000ème.

Une nomenclature enrichie

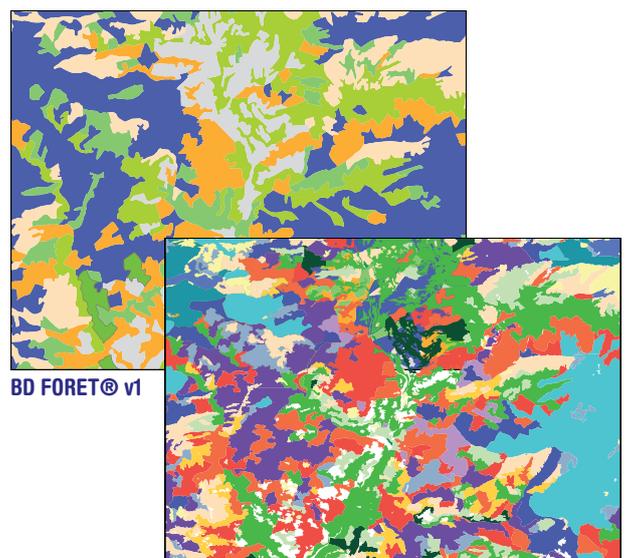
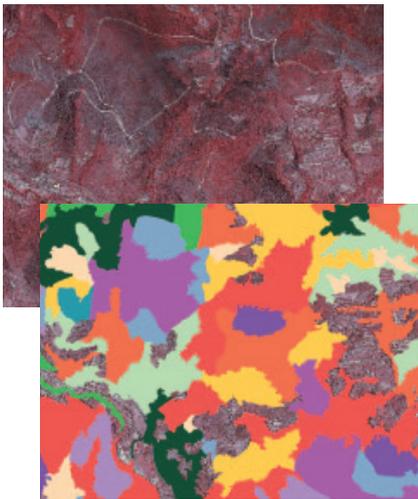
La construction de la nomenclature repose sur 4 niveaux d'analyse :

- la couverture du sol,
- la densité du couvert,
- la composition du peuplement,
- les essences.

La nouvelle nomenclature est déclinée en 75 postes, dont 53 spécifiques à la forêt méditerranéenne :

- ajout d'essences régionales en forêt fermée,
- précision des essences forestières en forêt ouverte,
- distinction des types de landes.

Cette méthode offre une plus grande souplesse dans les regroupements.



BD FORET® v2 enrichie

Accéder à la cartographie forestière

Le CRIGE, cadre d'acquisition mutualisée



La cartographie forestière est une donnée de référence pour les forestiers. Son acquisition a été portée par les Communes forestières PACA, avec un autofinancement de 38 000 €, dans le cadre de l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne.

Elle a été financée à hauteur de **380 000 euros** par l'Union Européenne (190 000 €), l'Etat (102 000 €), la Région (40 000 €) et l'Entente pour la forêt méditerranéenne (10 000 €).

Principes de diffusion

La cartographie forestière est produite par département. Ces données sont diffusées, au fil de leur production, sur le site Internet du CRIGE.

Ces bases de données sont **disponibles** pour les ayants droits du CRIGE.

Toute diffusion est accompagnée de **documents techniques** tels que le guide d'utilisation, la nomenclature détaillée, la charte graphique et une fiche de synthèse départementale.

Les usagers de la base de données devront faire apparaître dans les sources des analyses et cartographies issues de cette base la mention légale ©IGN "*année*" – BD FORÊT® V2.

Les mesures d'accompagnement

Des **réunions de présentation** de la base de données seront organisées dans chaque département par le pôle métier forêt.

La nomenclature de la base de données étant réalisée "à façon", il est nécessaire de mettre en place un **retour d'expérience sur les usages de la base de données**. Ce travail permettra d'affiner la méthode et d'identifier la plus-value de ce produit.

Calendrier des livraisons

Les départements du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes sont mis à disposition sur le site internet du CRIGE.

Les prochaines livraisons sont prévues :

- 2013 : Alpes de Haute-Provence,
- 2014 : Var et Hautes-Alpes.

Télécharger les données sur le site internet : www.crige-paca.org
Contacter les animateurs du pôle : polemetier.foret@crige-paca.org



La cartographie forestière dans les Bouches-du-Rhône

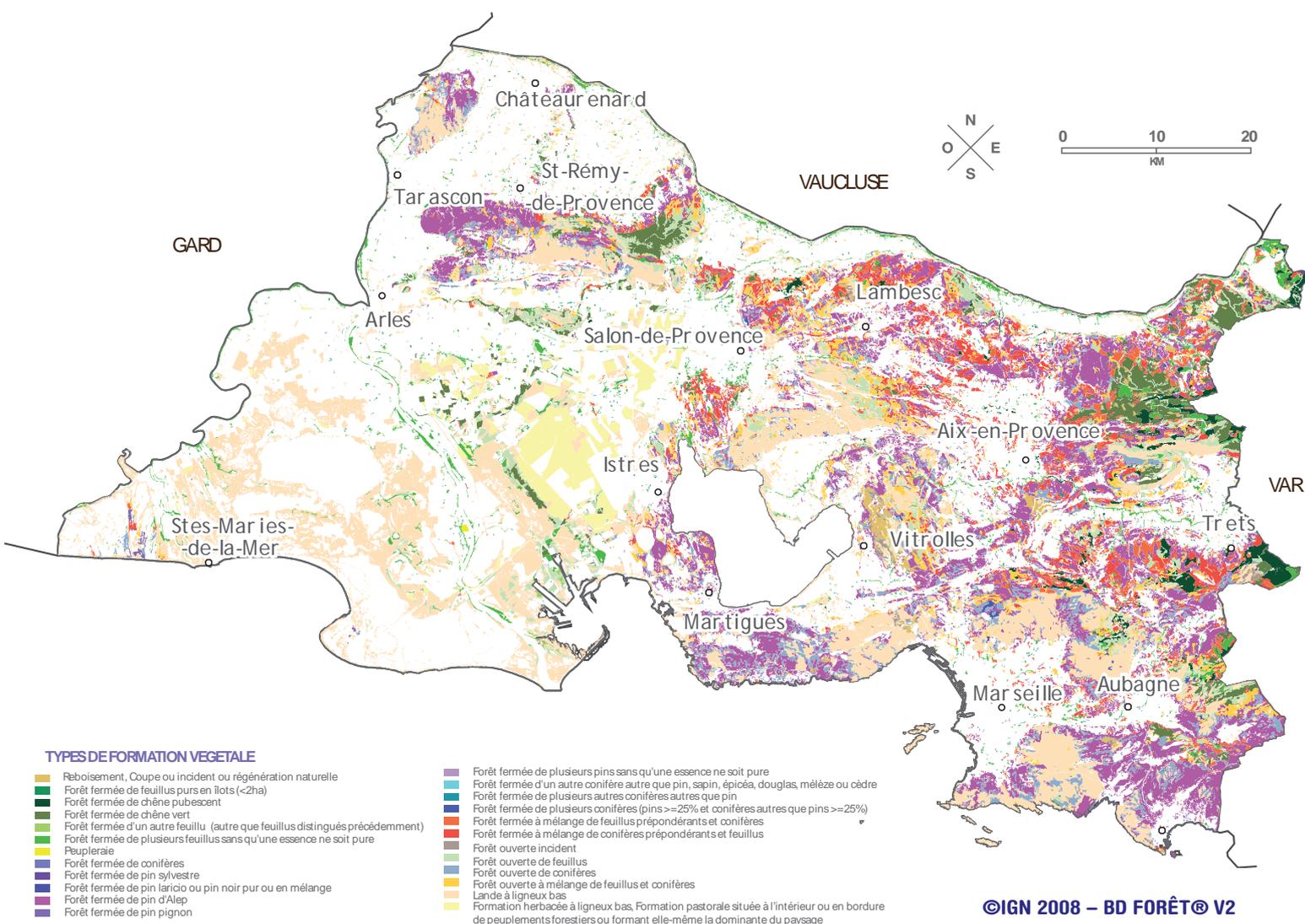
La BD FORET® des Bouches-du-Rhône a été produite à partir des photographies aériennes BD ORTHO® de 2008. La BD FORET® des Bouches-du-Rhône est [disponible sur le site internet du CRIGE](#) depuis février 2013.



La forêt dans les Bouches-du-Rhône

Avec 148 820 ha de forêt, 29 % du département est couvert par des espaces forestiers. A la forêt s'ajoute une forte présence de landes ligneuses (80000 ha), occupant sur 15 % du département.

La BD FORET® donne une description précise et détaillée de ces formations forestières grâce à la nomenclature à façon, spécifiquement adaptée aux forêts méditerranéennes. Elle illustre et décrit la diversité des formations et des essences forestières présentes dans les Bouches-du-Rhône.



Quelques exemples d'utilisation dans le département

La BD FORET® de l'IGN est utilisée pour de multiples thématiques tels que la valorisation du bois, la défense des forêts contre les incendies, l'environnement...

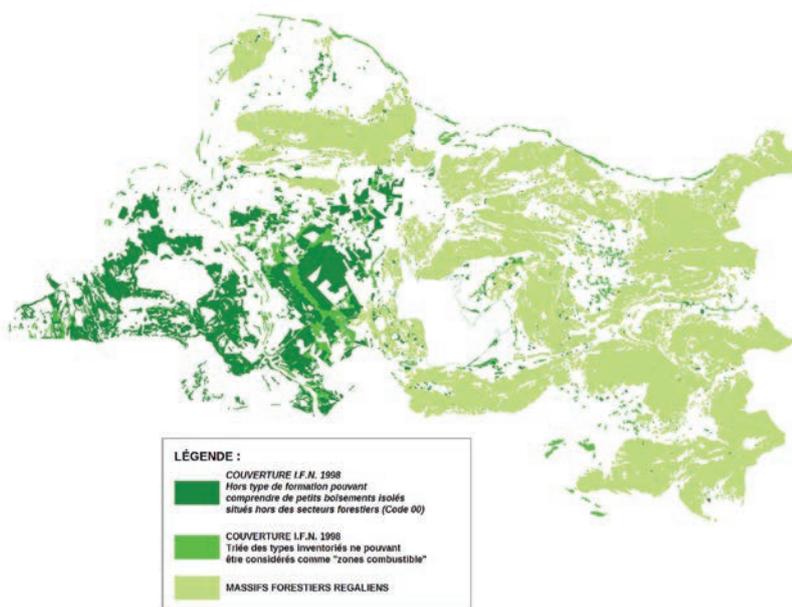
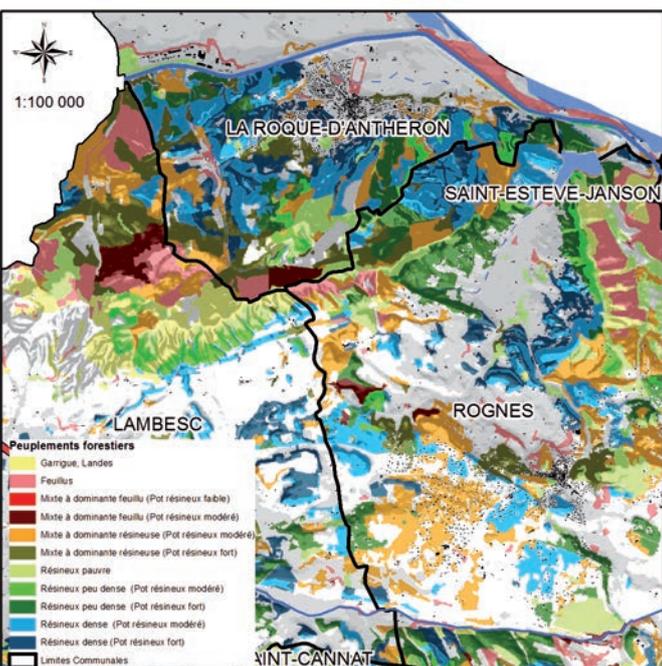
La BD FORET® pour la défense des forêts contre les incendies



La Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône emploie la BD FORET® dans le cadre de la défense des forêts contre les incendies.

La BD FORET® est utilisée afin de déterminer les bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations ou reboisement pour lesquels la réglementation concernant l'emploi du feu, l'accès au massif et l'obligation légale de débroussaillage (zonage élargi d'une bande tampon de 200m) s'applique.

La description et la localisation de peuplements permettent de déterminer et d'identifier les zones sensibles aux incendies de forêt. Autour de ces zones est ajoutée une bande de 200 mètres, conformément à la législation en vigueur, afin de définir les massifs forestiers soumis aux obligations légales de débroussaillage.



La BD FORET® pour la valorisation du bois



La Communauté du Pays d'Aix a utilisé la BD FORET® dans le cadre de son schéma d'approvisionnement territorial en bois énergie.

Les données analysées par le cabinet EGA, prestataire de l'étude, ont permis d'identifier l'étendue des espaces forestiers, leur proximité vis à vis des voies de circulation et les contraintes géographiques.

La BD FORET® a ensuite été complétée par des données métiers plus précises issues de relevés de terrain et de recoupements d'informations auprès des forestiers professionnels locaux (ONF, CRPF, Coopérative).

Ainsi, la ressource forestière a été localisée et quantifiée. Ces renseignements devraient aider à la prise de décision dans les mois ou années à venir et soutenir la filière bois-énergie locale en cours de développement.